

Règlement

Pour le montant mensuel indiqué dans la partie « Formules » :

- + les droits d'entrée
70,00 € pour les habitants de la CCMP et de la CCCM munis d'un justificatif de domicile
90,00 € pour les non habitants de communauté ,
- + le mois en cours à compter de l'édition de ma carte.
 - inscription souscrite entre le 1er et le 14 du mois : mois plein.
 - inscription souscrite entre le 15 et le dernier jour du mois : 50% du prix au mois de l'abonnement correspondant.

Les droits d'entrée et le mois en cours sont payables le jour de l'inscription.

L'abonnement est payable mensuellement du montant indiqué dans la partie « Formules », par prélèvement bancaire le 8 du mois.

- En cochant cette case, l'abonné accepte de recevoir des sollicitations commerciales du groupe VERT MARINE et de ses partenaires

À fournir

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Bulletin d'inscription dûment complété | <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile |
| <input type="checkbox"/> 2 photos d'identité pour le dossier | <input type="checkbox"/> Autorisation signée |
| <input type="checkbox"/> Formulaire de la Carte Club | <input type="checkbox"/> Mandat de prélèvement |
| <input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille (à partir de 2 inscription) | <input type="checkbox"/> Cotisation |
| <input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité | <input type="checkbox"/> RIB |
| <input type="checkbox"/> Pass sanitaire valide | |

Tout dossier incomplet sera refusé

Renseignements

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

CP Ville

Téléphone Portable

Courriel @

Photo
d'identité

Les formules

Seules les personnes âgées de plus de 18 ans peuvent prétendre souscrire un abonnement.

Je m'abonne à la formule suivante :

PASS AQUATIQUE

17,60 €^{TTC}
/ mois

Cette formule comprend l'accès à l'espace aquatique selon les horaires d'ouverture public dans la limite de places disponibles.

PASS AQUAFORME

39,00 €^{TTC}
/ mois

Cette formule comprend l'accès illimité, à l'espace aquatique, aux activités aquagym et à l'espace Bien-Être selon les horaires d'ouverture public dans des espaces réservés dans la limite des places disponibles.

PASS LIBERTÉ

50,80 €^{TTC}
/ mois

Cette formule comprend l'accès illimité à l'espace aquatique, à l'espace Bien-Être, aux activités aquagym ainsi que l'accès aux cours d'aquacycling sur réservation, selon les horaires d'ouverture public dans des espaces réservés dans la limite des places disponibles.

PASS GOLD

62,20 €^{TTC}
/ mois

Cette formule comprend la formule PASS LIBERTÉ, l'accès illimité à l'espace Fitness ainsi que 2 cours de RPM par semaine sur réservation, dans la limite des places disponibles, selon les horaires d'ouverture public et un séance de lit massant par mois.

Conditions générales de vente PASS

Entre l'Espace Aquatique de la Côtière « LILO » et l'abonné, il a été conclu le contrat suivant :

1- Objet

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d’ouvertures de l’établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l’abonné déclare souscrire un contrat d’abonnement nominatif et incessible avec l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO », lui permettant d’utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l’équipement selon la formule choisie¹ et selon un prix indiqué au recto.
Cf formulaire d’abonnement

2- Conditions d’accès

Le présent contrat est conclu après que l’abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO », et qu’il ait complété et signé le dossier complet d’abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d’abonnement et avoir réglé les droits d’entrée et le mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d’inscription et les règlements intérieurs² spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l’abonné et l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO ».

Dans ses meilleurs délais, après la souscription d’abonnement et son paiement, l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » fournit une carte d’abonnement à l’abonné, nominative et sur laquelle doit figurer sa photo ainsi qu’une carte d’accès magnétique³. Ces cartes sont incessibles, intransmissibles et strictement personnelles. La carte d’abonnement devra être présentée à l’accueil à chaque entrée de l’abonné dans l’enceinte de l’établissement. L’abonné, muni de sa carte est autorisé à pénétrer dans les locaux de l’établissement, à en utiliser les installations et le matériel dans le cadre des horaires d’ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d’abonnement retenue. Un fermeture technique occasionnant la fermeture de bassins aura lieu chaque année. S’agissant d’un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d’affichage 45 jours avant.

3 - Durée et Prix

L’abonnement est conclu pour une durée d’un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L’abonnement prend effet à compter de l’inscription et du paiement des droits d’entrée et du mois en cours. L’abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR à l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO ».

Le paiement de l’abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l’accueil de l’établissement au jour de la souscription. Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l’équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d’être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de l’abonnement non justifiée par l’un des motifs évoqués au présent contrat autorisera l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » à entamer toute procédure de recouvrement. En cas de rejet de prélèvement, l’abonné sera redevable envers l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » des frais bancaires inhérents à ce rejet. L’abonnement est matérialisé par une carte d’abonné. Cette carte est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d’accès, l’attribution d’une nouvelle carte se fera contre paiement d’un montant de 15,00€.

4 - Transformation de l’abonnement

Pour toute transformation de votre abonnement PASS, merci de bien vouloir vous adresser à l’accueil .

5 - Modalité de paiement

Le paiement de l’abonnement se fera par prélèvement d’avance le 08 de chaque mois⁴.

6 - Suspension

L’abonnement pourra être suspendu à la demande de l’abonné pour des causes tenant à son état de santé ou de sa situation professionnelle. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu’il a souscrites. L’Abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » tous justificatifs permettant d’établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d’abonnement. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » envoyée par courrier recommandé avec AR à l’abonné. L’abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

7 - Résiliation

7.1 Résiliation à la demande de l’Abonné

L’abonnement pourra être résilié à la demande de l’abonné moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR à l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO ». La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre recommandée avec AR. Les droits d’adhésion restent acquis à l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO ». En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d’entrée seront dus.

L’abonné devra à l’expiration de son préavis restituer sa carte d’abonnement et sa carte d’accès.

7.2 Résiliation à l’initiative de l’Espace Aquatique la Côtière « LILO »

L’abonnement pourra être résilié de plein droit par l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » après l’envoi d’un courrier recommandé avec AR en cas de non paiement total ou partiel de l’une quelconque des échéances contractuelles.

L’abonnement pourra être résilié de plein droit par l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » immédiatement après constat par deux membres du personnel de l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » ou par un membre du personnel de l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non respect du règlement intérieur de l’établissement.
- En cas d’attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs.
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte d’accès.

Cette résiliation sera confirmée par l’envoi d’un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l’initiative de l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » entraînera l’interdiction d’accès à l’abonné. L’abonné devra alors restituer sa carte d’abonnement et sa carte d’accès*.

L’abonnement pourra être résilié de plein droit par l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l’abonnement demandées par l’abonné en vertu de l’article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;
- En cas de fermeture de l’établissement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d’abonnement ;
- En cas de force majeure.

Dans les deux derniers cas, l’abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis.

L’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par courrier recommandé avec AR.

8 – Recommandations santé – Règles de sécurité

L’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » attire l’attention de l’usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l’aquagym, l’aquacycling, le fitness, le sauna, le hammam et le lit hydro massant. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise état de santé ou présentant des troubles d’ordre médicaux susceptibles de s’aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N’oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Pour les abonnements comprenant une activité de fitness, l’abonné s’engage à remettre un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive dès avant la 1^{er}e séance et devra le renouveler au minimum tous les deux ans. Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d’imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d’hygiène.

9 - Assurances

L’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d’accident résultant de l’inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces ou de l’utilisation inapproprié des installations et du matériel.

Les vestiaires de l’Espace Aquatique de la Côtière « LILO » ne font pas l’objet de surveillance ; l’abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clés et prévus à cet effet.

10 - Loi informatique et libertés

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l’objet d’un traitement par la société SAS VM01700. Elles sont indispensables pour la conclusion et la gestion de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de votre contrat d’abonnement. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d’un droit d’information, d’accès, de rectification, d’effacement, d’opposition, d’un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l’adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l’adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l’attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l’Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d’un droit d’introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Je certifie l’exactitude des renseignements données ci-dessus et avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.

Fait à Saint Maurice de Beynost, le

Signature de l’abonné(e) précédée de la mention «lu et approuvé»

Signature du représentant de l’établissement et cachet

Signatures

^[1] Cf formulaire d’abonnement

^[2] Ils sont librement consultables à l’entrée de l’équipement

^[3] La carte d’accès comporte une piste code barre qui contient diverses informations que le Centre aquatique pourra utiliser. Vous pouvez exercer vos droits concernant ces données personnelles conformément à l’article 10 des présentes.

^[4] Pour une autre modalité de paiement, merci de vous adresser à la caisse.

Autorisations

Droit à l'image

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame *

Adresse :

Pour les enfants mineurs (autorisation du ou des parents ou du représentant légal)

représentant légal de l'enfant

en qualité de

Adresse

autorise la société S.A.S. VM01700 – Espace Aquatique de la Côtière – LILO à :

- me photographier, me filmer et utiliser mon image,
- photographier, filmer et utiliser l'image de mon enfant

né à

demeurant à

pour la réalisation de photos et de vidéos dans le but de promouvoir l'établissement sur les télévisions présentes sur LILO, les réseaux sociaux, et le site internet sans contrepartie financière.

Les photographies et le film objets de la présente autorisation pourront être éventuellement recadrés ou montés de façon différente de la prise de vue initiale.

Toutefois, la société S.A.S. VM01700 – Espace Aquatique de la Côtière – LILO s'interdit de procéder à une exploitation des photographies ou du film qui puisse porter atteinte à ma vie privée, à ma réputation et dans tout contexte préjudiciable.

L'autorisation est valable pour la durée légale de protection littéraire et artistique à compter de sa signature et pour autant de publication qu'il sera nécessaire à leur exploitation ou à l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle dans laquelle les photographies et films pourront être incorporés. Elle est valable sans restriction territoriale pour tous supports (affiches, éditions, médias, supports multimédia, audiovisuelles,...)

L'autorisation perdurera en cas de changement de mon état civil actuel.

Fait à Saint Maurice de Beynost, le

En 2 exemplaires originaux

Signature précédée de la
mention « lu et approuvé.
Bon pour accord»

Signature du ou des parents ou
du représentant légal s'il s'agit
d'un mineur

A cas d'urgence

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame *

représentant légal de l'enfant

autorise les responsables de l'Espace Aquatique de La Côtière – LILO à prendre toutes les
dispositions nécessaires en cas d'urgence. OUI NON

Personnes à contacter en cas d'urgence

1 – Nom :

Téléphone

Portable

2 – Nom :

Téléphone

Portable

Fait à Saint Maurice de Beynost, le

Signature précédée de la
mention « lu et approuvé »